



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 septembre 2018 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-692*

PRÉVOIR UNE PARTICIPATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC, VOLET 1 - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES - PROJET LIVERPOOL – 151 AU 207, RUE DE LIVERPOOL, VILLAGE URBAIN DU PLATEAU – DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires, et de recommander au conseil municipal l'aide financière à leur attribuer;

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide du Groupe de ressources techniques, l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis un projet de construction neuve sur le site du 151 au 207, rue de Liverpool, pour un projet résidentiel intégré de 45 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été soumis comme projet en volet 1, sous la formule Construction neuve, Clés en main du Programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a déposé un projet selon les objectifs du Guide de gestion pour la sélection des projets de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QU'à titre de ville mandataire, la Ville de Gatineau s'assure de sélectionner des projets rencontrant les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme AccèsLogis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder, pour le projet de logements abordables et communautaires, Projet Liverpool, qui sera réalisé en volet 1, situé du 151 au 207, rue de Liverpool :

- une aide financière estimée de 857 400 \$ équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 %;
- une contribution d'un montant estimé de 37 924 \$ correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-693*

DÉMOLITION D'UN SILO - LOT 1 372 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en 2009, la Ville de Gatineau a acquis un immeuble pour défaut de paiement d'impôts fonciers situé sur le boulevard Maloney Est, lot 1 372 471 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE sur cet immeuble était construit et inutilisé depuis plusieurs années, un silo agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette structure est maintenant jugée dangereuse compte tenu de son état de détérioration avancée, notamment avec sa toiture effondrée qui rend son intégrité structurale incertaine;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, le Service des infrastructures et le Service des biens immobiliers recommandent la démolition du silo;

CONSIDÉRANT QU'une fois démoli, une revue des options sera effectuée afin de déterminer si la Ville désire garder ce terrain dans son portefeuille immobilier pour répondre aux besoins futurs de la Ville, ou si la Ville souhaite s'en départir puisqu'il aura été jugé excédentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser le montant de 82 092 \$ incluant les taxes, à même la réserve « acquisition de terrains » ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la Ville de Gatineau dispose de propriétés en cours d'année et à effectuer les écritures comptables requises pour permettre la démolition du silo.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-694*

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-CHARLES BEAUDRY À TITRE D'ASSISTANT-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil de nommer monsieur Jean-Charles Beaudry à titre d'assistant-trésorier par intérim, et ce, jusqu'à la dotation du poste de chef de la Division planification financière et revenus et assistant-trésorier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-695*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à une analyse et une évaluation de ses besoins d'évolution de sa structure;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines recommande une première phase de changements plus prioritaire afin de clarifier les imputabilités et créer des postes pour la dotation, le recrutement et le développement de la relève. Une deuxième phase suivra de concert avec le plan triennal des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines rapatrie au sein de ses effectifs un poste de fonctions corporatives sous la responsabilité de la section des relations de travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines et du Service de police de la façon suivante :

Service des ressources humaines

Direction :

- Renommer le poste de directeur adjoint, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Marc Voyer pour directeur adjoint.

Section du développement organisationnel :

- Renommer la Section du développement organisationnel pour Planification, dotation et recrutement;
- Renommer le poste de chef de section, Développement organisationnel (poste numéro SRH-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Isabelle Chabot pour chef de service, Planification, dotation et recrutement;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro SRH-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Roxane Vincent, sous la gouverne du chef de service, Planification, dotation et recrutement;
- Renommer le poste de conseiller en ressources humaines, Développement de main-d'œuvre (poste numéro SRH-BLC-023 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Martine Albert pour conseiller en ressources humaines;
- Renommer le poste de coordonnateur, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) présentement vacant pour chef de section, Dotation et recrutement;
- Renommer les postes de conseiller en ressources humaines, Dotation et recrutement (postes numéros SRH-CAD-008 et SRH-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres) détenus par mesdames Brigitte Desjardins et Marie-Ève Bertrand pour conseiller en ressources humaines;
- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-035 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024);
- Rattacher administrativement le poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-045 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024);
- Créer un poste de chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034 au plan d'effectifs des cadres) situés à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Planification, dotation et recrutement;
- Rattacher administrativement les postes de conseiller en ressources humaines, Dotation et recrutement (postes numéros SRH-CAD-009 et SRH-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) détenus par monsieur Hugo Shooner et madame France Pétrin, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034) et les renommer conseiller en ressources humaines;
- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-036 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034);

- Rattacher administrativement les postes de technicien en ressources humaines (postes numéros SRH-BLC-029 et SRH-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par mesdames Cindy Pariseau et Nathalie Dorion, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034);
- Rattacher administrativement les postes de secrétaire II, équipe volante (postes numéros SRH-BLC-031, SRH-BLC-032, SRH-BLC-033, SRH-BLC-034, SRH-BLC-036 et SRH-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par mesdames Marie-Josée Turnbull (031) Denise Imbeault (032), Chantal Lemieux (033), Eugenia Gallegos (034), Nancy Laplante (036) et Karine Turgeon (037), sous la gouverne du chef de service, Planification, dotation et recrutement.

Section des relations de travail :

- Renommer le poste de chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Marie-France Laviolette pour chef de service, Relations de travail;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro SRH-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Marie-Pier Chamberland-Lavigne, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail;
- Rattacher administrativement le poste de technicien juridique (poste numéro SRH-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Christine Larocque, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail;
- Rattacher administrativement les postes de conseiller en ressources humaines, Relations de travail (postes numéros SRH-CAD-017, SRH-CAD-018 et SRH-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres) détenus par monsieur Nicholas Gagnon-Daniel, mesdames Cathy Brazeau et un poste vacant, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail et les renommer conseiller en ressources humaines;
- Rattacher administrativement le poste de conseiller junior en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-BLC-030 au plan d'effectifs des cadres), détenu par madame Joany Bouchard-Wellman, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail et le renommer conseiller junior en ressources humaines.

Section de l'administration :

- Renommer la section de l'administration pour Apprentissage, développement et reconnaissance;
- Réévaluer la classe salariale du poste de chef de section, Administration (poste numéro SRH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Chantal Côté, pour la classe 5 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau et le renommer pour chef de service, Apprentissage, développement et reconnaissance.

Le salaire de madame Chantal Côté sera celui de la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau, et ce, dès l'adoption de la présente résolution;

- Rattacher administrativement le poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-042 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Kassie Lyrette sous la gouverne du chef de service, Apprentissage, développement et reconnaissance;
- Renommer les postes de conseiller en ressources humaines, Développement de la main-d'œuvre (postes numéros SRH-CAD-026 et SRH-CAD-027 au plan d'effectifs des cadres) détenus par mesdames Marie-Ève Demers et Sara Boudreau pour conseiller en ressources humaines et les rattacher administrativement sous la gouverne du chef de service, Apprentissage, développement et reconnaissance;
- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de service, Apprentissage, développement et reconnaissance et y nommer madame Marina Jomphe-Laflamme.

Le salaire de madame Marina Jomphe Laflamme sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau;

Madame Marina Jomphe-Laflamme est assujettie à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines;

Madame Marina Jomphe-Laflamme est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau;

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Section de la rémunération et des avantages sociaux :

- Renommer la section de la rémunération et avantages sociaux pour Rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information;
- Renommer le poste de chef de section, Rémunération et avantages sociaux (poste numéro SRH-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Michel Fortin pour chef de service, Rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information;
- Abolir le poste de conseiller en ressources humaines, Administration des régimes de retraite (postes numéro SRH-CAD-015 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle des cadres et présentement vacant;
- Réévaluer la classe salariale du poste de conseiller en ressources humaines, Avantages sociaux (poste numéro SRH-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Kévin Ménard, pour la classe 3 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau et le renommer pour conseiller en ressources humaines;

Le salaire de monsieur Kévin Ménard sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau, et ce, dès l'adoption de la présente résolution;

- Rattacher administrativement le poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro SRH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), détenu par monsieur Michel Paré, sous la gouverne du chef de service, Rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information;
- Renommer le poste de coordonnateur, Rémunération et avantages sociaux (poste numéro SRH-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Mario Lyrette pour chef de section, Rémunération et avantages sociaux.

Section de la santé et sécurité :

- Renommer la section de la santé et sécurité pour Santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Renommer le poste de chef de section, Santé et sécurité (poste numéro SRH-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Roch Martineau pour chef de service, Santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Renommer les postes de conseiller en ressources humaines, Administration et réclamation (postes numéros SRH-CAD-012, SRH-CAD-013 et SRH-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) détenus par mesdames Lyne Côté, Aurélie Socquet-Juglard et monsieur Daniel Sigouin, pour conseiller en ressources humaines;
- Renommer le poste de conseiller en ressources humaines, Prévention (poste numéro SRH-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Anick Bruyère, pour conseiller en ressources humaines.

Service de police

- Rattacher administrativement le poste de conseiller en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro POL-CAD-033 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Simon Morisset, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail au Service des ressources humaines et renuméroter le poste à SRH-CAD-038.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-696*

ACTUALISATION DES COÛTS - ARÉNA DE 4000 PLACES ET 3 GLACES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT le protocole d'investissement et autres modalités visant la mise en place et la gestion d'un complexe de glaces entre la Ville de Gatineau et Vision Multisports Outaouais adopté aux termes de la résolution numéro CM-2017-158 du 22 février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 5.00 du protocole, lequel prévoit au dernier paragraphe : « nonobstant toute disposition des présentes, dans le cas où la Ville de Gatineau ne serait pas en mesure de livrer l'immeuble conformément aux dispositions du contrat emphytéotique, et ce, le ou avant le 31 octobre 2017, les parties conviennent qu'elles devront revoir, au besoin, les conditions de réalisation du complexe prévues au présent protocole d'investissement »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pu livrer le terrain à Vision Multisports Outaouais, le ou avant le 31 octobre 2017, puisqu'à cette date, elle n'avait pas obtenu le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le retard dans le délai d'obtention du certificat d'autorisation a eu un impact sur le démarrage du projet;

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisports Outaouais a demandé une actualisation du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a analysé cette demande et l'actualisation des coûts du projet représente une somme de 1 361 097 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus libre la somme de 1 361 097 \$ afin de défrayer les coûts imprévisibles encourus pour réaliser le projet de construction d'un complexe comprenant une glace de 4 000 places et 3 glaces communautaires;
- de mandater l'administration à rédiger l'addenda au protocole d'investissement, confirmant que la contribution maximale de la Ville sera de 37 861 097 \$ suite à l'actualisation du coût du projet.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-697*

AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER À MÊME LES SURPLUS AFFECTÉS ET NON-AFFECTÉS DÉDIÉS AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT UN MONTANT DE 24 128 000 \$ AFIN DE COMPLÉTER LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-897 du 9 décembre 2014, a adopté le Plan d'investissement de la Ville de Gatineau, volet Projets de développement pour un montant total de 67 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros CM-2017-1012 du 18 décembre 2017 et CM-2018-632 du 3 juillet 2018, le conseil municipal bonifiait le Plan d'investissements, volet Projets de développement d'un montant de 41 217 000 \$, pour un montant total de 108 217 000 \$, auquel s'ajoute une contribution de partenaire de 837 000 \$ pour un total de 109 054 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces projets devaient être financés par les surplus affectés et non affectés, par les taxes foncières provenant du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville et par des règlements d'emprunts;

CONSIDÉRANT QU'un premier règlement d'emprunt au montant de 25 000 000 \$ a été adopté par le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-560 du 25 août 2015;

CONSIDÉRANT QU'un solde de 32 732 000 \$ demeure à être adopté par règlement d'emprunt par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des surplus affectés et non affectés ainsi que les taxes foncières provenant du Programme particulier d'urbanisme DU centre-ville de 2015 à 2017 n'ont pas entièrement été alloués aux projets, ce qui représente un montant de 24 128 000 \$ qui se retrouve actuellement disponible à même les surplus affectés et non affectés dédiés aux projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier doit obtenir l'autorisation, par résolution du conseil municipal afin de mettre à la disposition des services municipaux les crédits nécessaires pour la réalisation des projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 24 128 000 \$ à même les surplus affectés et non affectés dédiés aux projets de développement pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits nécessaires afin de permettre la réalisation des projets.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-698*

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION EXISTANTES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE par le nouveau Programme Embellir les voies publiques 2019-2021 offert par Hydro-Québec, les municipalités peuvent faire une demande d'enfouissement des lignes de distribution existantes et bénéficier d'une aide financière applicable à leur part des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le concept de réaménagement urbain du boulevard Saint-Joseph est en cours de finalisation et prévoit l'enfouissement des lignes de distribution existantes sur le tronçon 1 (entre le 117, boulevard St-Joseph et le boulevard Alexandre-Taché) sur une longueur approximative de 800 m et que ce tronçon a été jugé prioritaire par la Ville de Gatineau pour procéder à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du boulevard Saint-Joseph s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement et que des travaux de réfection sont prévus à partir de 2018 jusqu'en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Embellir les voies publiques permettra l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité par un meilleur environnement visuel et favorisera la mise en valeur du potentiel économique, culturel, environnemental et patrimonial de cet important axe du centre-ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de confirmer le dépôt d'une demande de subvention pour l'enfouissement des lignes de distribution existantes sur le boulevard Saint-Joseph, sur une distance approximative de 800 m, entre le boulevard Alexandre-Taché et le 117, boulevard Saint-Joseph, et ce, dans le cadre du nouveau Programme Embellir les voies publiques 2019-2021 d'Hydro-Québec;
- d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Service des infrastructures à remplir tous les formulaires nécessaires à cet effet;
- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (plans et devis) incluant l'intégration des besoins en ouvrage de génie civil des autres entreprises des réseaux de distribution câblés;
- de mandater Hydro-Québec pour agir comme gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- d'assumer, en cas d'abandon ou de non-poursuite du projet, tous les coûts d'ingénierie, d'administration, d'intégration, d'arpentage, de travaux civils réalisés et autres coûts engagés par Hydro-Québec suivant les pièces justificatives à l'aprogramme particulier d'urbanisme dui.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-699*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 18 JUIN 2013 POUR LE PROJET CARREFOUR DU PLATEAU DES GRIVES, PHASE 3 ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DE CETTE PHASE DU PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie First Capital (Plateau – des Grives) Corporation inc. a modifié le plan d'implantation de la phase 3 du projet Carrefour du Plateau des Grives, ce qui nécessite d'apporter des modifications aux services municipaux construits et projetés dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 18 juin 2013 entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau – des Grives) Corporation inc. pour la phase 3 du projet Carrefour du Plateau des Grives, et que cette entente doit être amendée afin de prolonger sa période de validité et modifier certaines modalités quant à la réalisation des travaux de construction des services municipaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 18 juin 2013 entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau – des Grives) Corporation inc., de façon à prolonger la période de validité de l'entente et de modifier certaines modalités quant à la réalisation des travaux de construction des services municipaux dans la phase 3 du projet Carrefour du Plateau des Grives;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis pour desservir le projet;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Cima+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Cima+ et que la dépense découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du système de feux de circulation, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'amendement à l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-700*

Modifiée par la résolution
CE-2019-11* - 2019.01.22

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS DOUCET AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur, Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Denis Doucet au poste de directeur, Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de sécurité incendie sous la gouverne de la directrice générale, Direction générale.

Le salaire de monsieur Denis Doucet est établi à la classe 9, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Doucet sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera le 24 septembre 2018.

Monsieur Denis Doucet est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 - Administration - Incendies - État-major - pompiers

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MAXIME PEDNAUD-JOBIN
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif